DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/285 :
Acquisition et livraison de matériels et matériaux pour les opérations en régie (2ème procédure) - Autorisation de signature des lots n°2, 13, 14, 16 et 17

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-285-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/285 : Acquisition et livraison de matériels et matériaux pour les opérations en régie (2ème procédure) - Autorisation de signature des lots n°2, 13, 14, 16 et 17.

Direction des Ressources Techniques et de la Logistique - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée qu'au cours du second semestre 2025, la Ville de Saint-Pierre a engagé une consultation portant sur l'acquisition et la livraison de matériels et matériaux destinés aux opérations réalisées en régie par les services techniques municipaux, afin de répondre à l'ensemble des besoins générés par ces activités.

A l'issue de cette procédure, les lots n°2, 13, 14, 16 et 17 ont été déclarés sans suite pour cause d'infructuosité, les seules offres reçues étant irrégulières.

Dans ce contexte, une nouvelle consultation a été lancée.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du CCP.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le lundi 11 mai 2026 avec une date limite de remise des offres fixée au mardi 16 juin 2026 à 15h00 (heure locale).

La présente consultation est composée de cinq (05) lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct en application des articles L2113-10 et R2113-1 du CCP. Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires sans minimum et avec un maximum en valeur au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Les spécifications, la consistance, les minimum et maximum en valeur des accords-cadres à bons de commande sont fixés sur toute la durée de l'accord-cadre comme suit :

LOT N°	DESCRIPTION DES FOURNITURES	Montants sur toute la durée de l'accord-cadre (€ HT)	
		Minimum	Maximum
2	Matériaux bois de construction	SANS	400 000 €
13	Fixations, visseries et boulonneries		80 000 €
14	Quincailleries diverses		480 000 €
16	Produits préfabriqués en béton		100 000 €
17	Béton prêt à l'emploi		80 000 €

Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires, dans la limite de DEUX (02) entreprises maximum par lot (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres).

La durée de chaque lot court à compter de sa notification et prend fin au 31 décembre 2029. Chaque lot pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

Lors de l'exécution de ces accords-cadres, **l'attribution des commandes se fera selon la méthode dite du « tour de rôle ». Pour chaque bon de commande, le choix du titulaire s'effectue par roulement**. Le premier titulaire sera déterminé selon l'ordre de classement des offres. Ainsi, la première commande sera adressée au titulaire dont l'offre a été classée au rang 1 ; la deuxième au titulaire dont l'offre a été classée au rang 2, et ainsi de suite.

Le vendredi 2 octobre 2026, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur économique de l'offre – 80% et délai d'exécution – 20%), les offres suivantes :

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-285-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

LOT N°	DESCRIPTION DES FOURNITURES	Entreprises attributaires
2	Matériaux bois de construction	1 - RAVATE PROFESSIONNEL SAS
13	Fixations, visseries et boulonneries	1 - RAVATE PROFESSIONNEL SAS 2 - FIBRES INDUSTRIES BOIS SAS
14	Quincailleries diverses	1 - RAVATE PROFESSIONNEL SAS
16	Produits préfabriqués en béton	1 - RAVATE PROFESSIONNEL SAS 2 - PREFABLOC
17	Béton prêt à l'emploi	1 – PREFABLOC BETON 2 – TERALTA GRANULAT BETON REUNION

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne 020 6068 45.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les accords-cadres sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation des accords-cadres).**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE REUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-285-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026